



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

construction

Question écrite n° 17552

Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat sur le recours envisagé à la procédure de conception-réalisation pour l'ensemble des constructions publiques. Les récentes déclarations du Gouvernement sur le sujet ne sont pas de nature à rassurer les organisations professionnelles d'architectes et de l'ingénierie. Une telle démarche aurait en effet pour conséquence de réserver aux grandes entreprises du BTP un monopole de fait du marché intérieur. Elle signifie également la fin de bon nombre de professionnels du bâtiment tels que les architectes, les ingénieurs du bâtiment... Outre le coup porté à l'emploi et la déstructuration du tissu régional des PME, une telle solution peut paraître inquiétante pour la viabilité des constructions futures car on sait parfaitement que la conception-réalisation signifie abandon de la programmation et des études préalables, mais aussi bien souvent de la qualité architecturale. Il semblerait que certaines dérives soient également déjà oubliées. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'entend prendre son ministère pour réduire les risques liés à ces nouvelles procédures, garantir la qualité des prestations et améliorer les procédures classiques de maîtrise d'oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Aubron](#)

Circonscription : Moselle (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17552

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : réforme de l'Etat

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3446

Question retirée le : 24 mai 2005 (Retrait pour cause de question identique)